



## AUBIERE propose une « MUTUELLE DE VILLAGE »

Devant le constat d'un nombre croissant de personne(s) en précarité et en difficulté pour accéder aux soins, la municipalité a choisie de se rapprocher de ces nouvelles formes de mutuelles complémentaires, que sont les mutuelles de village, afin de pouvoir proposer à l'ensemble des habitants de notre commune, une gamme de couverture santé avec des prestations et des remboursements les plus avantageux possibles.

Ce dispositif, outre l'accès à une complémentaire santé à moindre coût avec des prestations de qualité, permet également de garantir un service de proximité de qualité sur la base d'un principe simple :

### MUTUALISER POUR FAIRE BAISSER LES DEPENSES

Pour celles et ceux qui sont intéressé(e)s, des permanences seront mises en place au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie Salle Amélie MURAT en présence d'un conseiller mutualiste, qui s'occupera de toutes les démarches administratives : comparatif de l'ancienne mutuelle vers la nouvelle si besoin, résiliation de l'ancien contrat ... Pour ce faire, nous vous conseillons de vous munir de votre détail de garantie actuelle, de vous renseigner sur vos modalités de résiliation, de conserver impérativement l'enveloppe d'affranchissement de votre échéancier 2021 (Loi Chatel).

### Rendez-vous au 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie Salle Amélie MURAT :

- Jeudi 22 Octobre 2020 de 14h à 16h30
- Jeudi 29 Octobre 2020 de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Jeudi 12 Novembre 2020 de 9h30 à 12h
- Jeudi 26 Novembre 2020 de 14h à 16h30
- Jeudi 3 Décembre 2020 de 14h à 16h30
- Jeudi 10 Décembre 2020 de 9h30 à 12h

